



**DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
COMMUNE DE SARRANCOLIN**

**ARRETE DU MAIRE N°31 DE VOIRIE PORTANT POSE DE PANNEAU VOIE PRIVEE
ROUTE DES NESTES**

Le Maire de la commune de SARRANCOLIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande du 10/02/2026 de l'association SAL Le Grand Coron située 5 rue de l'hôtel de ville 65410 Sarrancolin,

Considérant que la voie située entre le 46 et le 48 route des Nestes est une propriété privée,

Considérant la nécessité d'informer les usagers et de limiter la circulation aux ayants droit,

ARRETE

Article 1 :

La voie située entre le 46 et le 48 route des Nestes parcelle B 462 est reconnue comme voie privée, réservée exclusivement à l'association SAL Le Grand Coron.

Article 2 :

Un panneau de signalisation portant la mention 'VOIE PRIVÉE – ACCÈS INTERDIT SAUF AUTORISATION' sera installé à l'entrée de ladite voie.

Article 3 :

Toute circulation non autorisée pourra faire l'objet de mesures appropriées conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté / décision sera affiché et/ou communiqué aux personnes concernées.

Article 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Le demandeur
- M. le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie des Hautes Pyrénées
- Monsieur le chef de corps des Pompiers de Sarrancolin
- M. le chef de l'Agence des Routes du pays des Nestes
- Affiché sur les lieux.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Sarrancolin, le 19 mars 2026

Yann. HÉLARY,
Maire,

